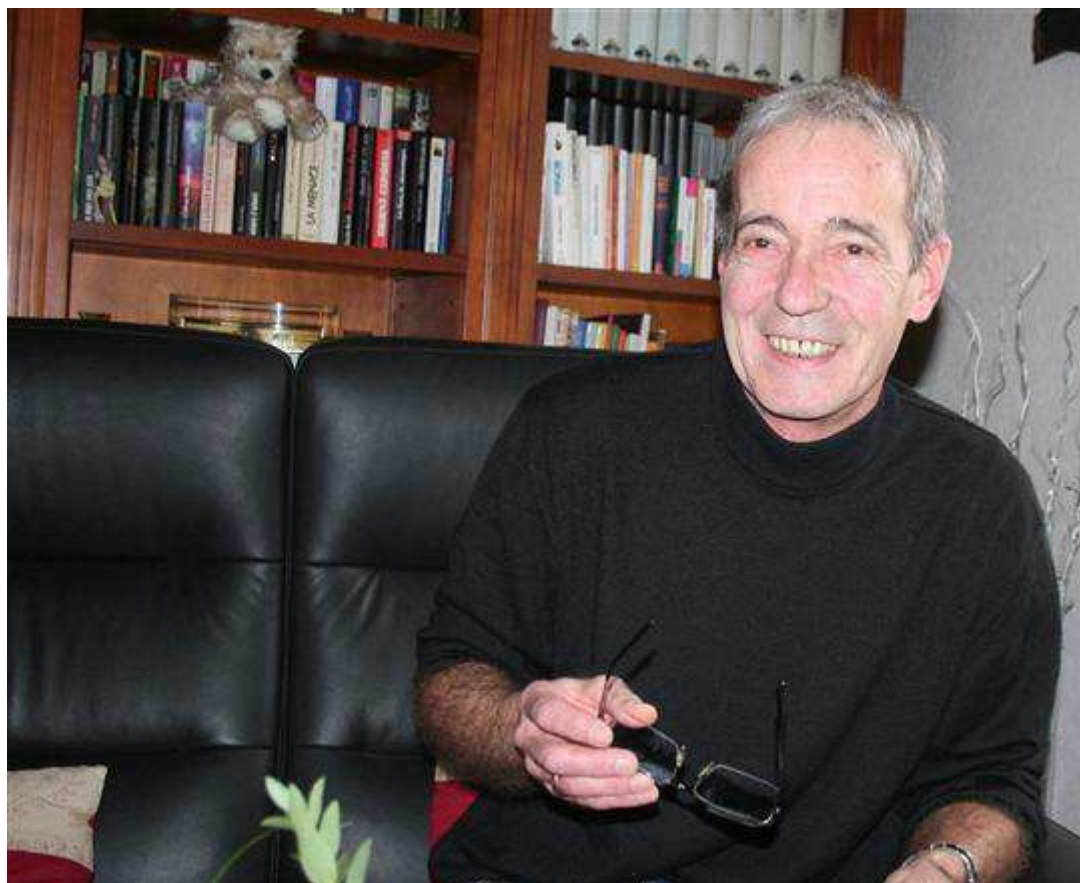


« L'alsace » du Dimanche 12 février 2012

Jean Annaheim, commissaire-enquêteur, homme de bon sens



Officier supérieur de l'armée de l'air à la retraite, le Sélestadien Jean Annaheim mène des enquêtes publiques depuis 2006. C'est lui qui préside la commission d'enquête ouverte sur le contournement de la RN59 à Châtenois. Photo Anne Suply

Alors que s'ouvre demain la nouvelle enquête publique sur le contournement de la RN59 à Châtenois, le président — sélestadien — de la compagnie des commissaires-enquêteurs de la région Alsace-Moselle, nous explique son rôle et les grands principes qui régissent le déroulement d'une telle procédure.

Jean Annaheim, l'enquête publique concernant le contournement de la RN59 à Châtenois commence demain, ainsi que nous l'expliquions dans notre édition du 29 janvier dernier. Vous êtes président de la commission d'enquête qui suivra ce dossier. Pouvez-vous nous dire comment se déroule une telle procédure ?

L'enquête publique a pour objectif d'informer et de recueillir l'avis du public sur un projet présenté par un maître d'ouvrage, souvent l'État, ou une collectivité ou encore une société publique ou privée. Tout ce qui touche à l'environnement dans le sens large, à l'urbanisme, au cadre de vie, peut faire l'objet d'une enquête publique menée par un

commissaire-enquêteur. Selon l'importance du sujet, un seul commissaire-enquêteur peut suffire. Je fais actuellement une enquête publique à Muttersholtz sur la modification du PLU. Pour l'enquête qui s'ouvre demain, sur Châtenois, nous sommes trois. Et nous organiserons une réunion publique pour que le maître d'ouvrage et les citoyens puissent échanger sur ce projet. Tout ce qui est dit lors d'une telle réunion est transcrit mot à mot et versé au dossier. Un dossier, qui comprend aussi des cartes, des plans, des études d'impact. Il est à la disposition du public, qui peut inscrire ses remarques dans un registre d'enquête. Pour le cas de la RN59, mes deux confrères commissaires-enquêteurs et moi-même allons rédiger un rapport qui comprendra de nombreux éléments permettant d'émettre un avis sur le projet présenté par le maître d'ouvrage. Nous avons reçu le dossier le 18 janvier, nous avons déjà fait une visite de terrain. Et nous allons expliquer le projet et écouter les remarques de toutes les personnes qui voudront nous en faire, lors de permanences notamment. Toutes ces informations figureront dans le rapport que nous remettrons au maître d'ouvrage et qui sera consultable à la mairie et à la sous-préfecture.

J'imagine qu'il n'est pas toujours évident de se faire une idée objective et neutre sur un dossier, d'autant que l'on doit vous faire part de nombreux avis quand on vous croise !

C'est certain ! Avant et pendant l'enquête publique, le commissaire-enquêteur n'a pas d'avis ! Et nous sommes soumis à un droit de réserve, y compris après la remise du rapport. Nous échangeons entre nous au sein de la commission et avec des confrères. Nos formations dispensées au sein de la CCERAM, la Compagnie des commissaires-enquêteurs de la région Alsace-Moselle, nous aident aussi.

Comment devient-on commissaire-enquêteur ?

Tout citoyen français peut devenir commissaire-enquêteur. Ce rôle nécessite d'avoir plusieurs qualités à mon sens : l'esprit d'analyse, des capacités rédactionnelles, de compréhension d'un projet, d'objectivité et de neutralité. Il faut être un homme de bon sens, pour donner des avis de bon sens. Nous sommes 190 adhérents sur les trois départements d'Alsace-Moselle, et notre association, la CCERAM, fait partie de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs qui regroupe 3800 membres sur 26 régions de métropole et d'Outre-mer. Nous sommes essentiellement des cadres, des retraités, souvent des ingénieurs en environnement, des policiers, des militaires. On ne devient pas commissaire-enquêteur du jour au lendemain, nous passons devant une commission d'une quinzaine de personnes au tribunal administratif. Nous avons un entretien avec le président du tribunal et nous devons repasser tous les quatre ans devant cette commission pour pouvoir continuer notre mission. C'est le tribunal administratif qui nous confie des enquêtes, selon des critères qui lui sont propres. Et nous sommes rémunérés à la vacation, par le maître d'ouvrage.

Et vous, qu'est-ce qui vous a motivé à devenir commissaire-enquêteur ?

Officier supérieur dans un état-major de l'armée de l'air, j'ai voulu rester actif au moment de ma retraite, consacrer du temps à faire quelque chose d'utile et garder une activité dans la société. J'aime le contact avec le public, j'ai beaucoup d'intérêt pour l'environnement, et j'aime écrire. D'anciens collègues militaires devenus commissaires-

enquêteurs m'en ont parlé, ça m'a plu. C'était aussi une forme de prolongement de ma carrière de militaire. Depuis 2006, j'ai toujours eu des enquêtes, comme celle de l'extension du Tram à Strasbourg ou de l'installation d'une usine de méthanisation à Obernai, pour prendre les plus significatives.

Pour la RN59, la procédure se termine le 16 mars. Que va-t-il se passer après, et plus globalement après chaque fin d'enquête publique ?

Nous terminerons notre rapport qui relate le déroulement de l'enquête, nos observations, nos analyses, la conclusion et l'avis. Cet avis peut être favorable ou défavorable et motivé. Favorable avec des recommandations, ou des réserves. Dans ce dernier cas, tant que les réserves ne sont pas levées, l'avis est considéré comme défavorable. De toutes les façons, un mois après la clôture de l'enquête, le rapport est disponible en mairie et à la sous-préfecture. Les gens peuvent le consulter pendant un an, laps de temps durant lequel des recours peuvent être déposés.

Quels sont pièges à éviter ?

Déjà, de donner son avis ! Plutôt que d'éviter des pièges, il faut connaître le dossier par cœur, ne pas hésiter à faire appel à des experts pour répondre à des questions pointues. Il faut rester calme face au public, certains riverains d'un projet peuvent réagir parfois vivement. Il faut expliquer clairement le projet et faire preuve avant tout de bon sens. Oui, c'est ça, je crois, qui résume ce qu'est un commissaire-enquêteur : un homme de bon sens qui donne, au terme d'une enquête, un avis de bon sens.

Propos recueillis par Anne Suply